

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PROJET D'ELABORATION DU PLU ET DE MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE CHAMPDOR-CORCELLES

Par arrêté n° 388/2019 du 08/10/2019 le Président de Haut-Bugey Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux projets d'élaboration du plan local d'urbanisme et de modification du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Champdor-Corcelles

Cette enquête est organisée conformément à l'article L. 123-1 à L 123-18 et R123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir les observations et l'avis du public sur le projet.

Les projets d'élaboration du plan local d'urbanisme et de modification du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de CHAMPDOR-CORCELLES sont soumis à enquête publique

**Du lundi 4 novembre 2019 à 9h au jeudi 5 décembre 2019 à 17h00**, soit pendant 31 jours consécutifs

### Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend la note de présentation de l'enquête publique incluant l'arrêté ouvrant et organisant l'enquête publique, le projet de PLU arrêté y compris l'évaluation environnementale et son résumé non technique, le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, le recueil des avis des Personnes Publiques Associées, l'Avis de l'Autorité Environnementale et la décision de la CDPENAF sur le projet de PLU arrêté, les annonces légales.

### Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné en tant que commissaire enquêteur :

- M. Alain PICHON

### Siège et lieu d'enquête :

Le siège de l'enquête publique est la mairie de Champdor-Corcelles, Place de la mairie - Champdor - 01110 Champdor-Corcelles  
La mairie annexe de Corcelles, 200 rue Principale – Corcelles - 01110 Champdor-Corcelles, est désignée lieu d'enquête.

### Le dossier d'enquête est mis à disposition du public et peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Au format numérique, sur le site internet de Haut- Bugey Agglomération : [www.hautbugey-agglomeration.fr](http://www.hautbugey-agglomeration.fr).
- Sur support papier et informatique à la Mairie de Champdor-Corcelles, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Sur support papier à la Mairie annexe de Corcelles, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Sur support papier aux jours et heures de permanence du commissaire enquêteur.

### Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, lors des permanences suivantes :

- Le lundi 4 novembre 2019 de 14h00 à 17h00 en Mairie à Champdor ;
- Le samedi 16 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 en Mairie Annexe à Corcelles ;
- Le jeudi 5 décembre 2019 de 14h00 à 17h00 en Mairie à Champdor ;

### Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie de Champdor-Corcelles et en mairie annexe de Corcelles, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1718>
- Par Internet à l'adresse suivante : [enquete-publique-1718@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1718@registre-dematerialise.fr)
- Auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures de ses permanences.
- Par voie postale, par courrier adressé au commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Champdor-Corcelles.

Les observations et propositions du public inscrites sur les registres papier et envoyés par voie postale sont consultables au siège de l'enquête publique, dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

### Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Champdor-Corcelles et à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Après l'enquête publique, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Champdor-Corcelles.

### Informations complémentaires :

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être demandées à la mairie de Champdor-Corcelles et à Haut-Bugey Agglomération.